



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### Asie du Sud-Est

Question écrite n° 56449

#### Texte de la question

Le tsunami qui a dévasté l'Asie du Sud-Est au lendemain du jour de Noël de l'année 2004 a provoqué un cataclysme sans précédent. Beaucoup d'États ont été gravement touchés. La Malaisie a été sur la trajectoire de la vague dévastatrice. Toutefois, peu d'éléments ont filtré au sujet de l'ampleur du désastre dans cet État. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui faire le point, à la fois, sur la situation relevée en Malaisie suite au tsunami meurtrier et les intentions du Gouvernement vis-à-vis de cet État concernant un éventuel accompagnement de ce dernier dans les domaines de la reconstruction et du développement.

#### Texte de la réponse

La Malaisie a été relativement épargnée par le tsunami du 26 décembre 2004 : si le drame humain est incontestable (68 morts, plus de 5 000 personnes déplacées, tous malaisiens), les dégâts matériels sont limités (destruction de quelques centaines de bateaux de pêche et de maisons dans les villages côtiers de Penang et du Kedah) et les infrastructures, industrielles et touristiques, ne sont pas affectées. Le gouvernement malaisien a bien géré la phase d'urgence et n'a pas fait appel à l'aide internationale pour la reconstruction, qu'il a les moyens de financer lui-même. La Malaisie s'est, en outre, mobilisée au profit du Sri Lanka et surtout d'Aceh (contributions généreuses, envoi d'équipes de secours, mise à disposition de plates-formes aériennes...).

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56449

**Rubrique :** Relations internationales

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er février 2005, page 906

**Réponse publiée le :** 3 mai 2005, page 4515